

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 13/2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 juin 2013**

Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2013

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2013 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de **1.211.692.370 €** réparti par enveloppe budgétaire pour les montants suivants :

- dépenses de personnel : 712.500.685 €
- intervention : 103.682.000 €
- autres dépenses de fonctionnement : 312.069.701 €
- dépenses d'investissement : 83.439.984 €

Nombre de votants : 23

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : /

Refus de vote : 3

Fait à Paris, le 27 juin 2013

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI